BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 619

46 – LOT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Ventes et cessions

381 554 963 RCS Cahors.
ACOR EXPERTISE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 1 Avenue Charles Pillât, 46090 Pradines.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ACOR EXPERTISE Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros Siège social : 1, avenue Charles Pillat, 46090 PRADINES RCS CAHORS 381 554 963 ET QUERCY GESTION Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros Siège social : 1, avenue Charles Pillât 46090 PRADINES RCS CAHORS 340 221 662 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRADINES du 18 novembre 2021, La Société ACOR EXPERTISE, Société par actions simplifiée au capital de 20 000,00 euros, dont le siège social est 1, avenue Charles Pillât à PRADINES (46090), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAHORS sous le numéro 381 554 963, et la Société QUERCY GESTION, société à responsabilité limitée au capital de 350 000,00 euros, dont le siège social est 1, avenue Charles Pillat à PRADINES (46090), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAHORS sous le numéro 340 221 662, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société ACOR EXPERTISE par la Société QUERCY GESTION. La Société ACOR EXPERTISE ferait apport à la Société QUERCY GESTION de la totalité de son actif, soit 290 784 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 194 485 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 96 299 euros. La Société QUERCY GESTION détenant la totalité des 20 000 actions composant le capital social de la Société ACOR EXPERTISE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la Société ACOR EXPERTISE détenues par la Société QUERCY GESTION un mali de fusion de 40 533 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2021, pour la Société ACOR EXPERTISE, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société ACOR EXPERTISE depuis le 1er juillet 2021, jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société QUERCY GESTION. La Société ACOR EXPERTISE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2021, pour la Société ACOR EXPERTISE, sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société QUERCY GESTION. Les

créanciers de la Société absorbante, ainsi que ceux de la Société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CAHORS au nom des deux Sociétés le 22 Novembre 2021……. Pour avis.

